

<b>Zeitschrift:</b>	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
<b>Herausgeber:</b>	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
<b>Band:</b>	8 (1920)
<b>Heft:</b>	105
<b>Artikel:</b>	Le cours d'orientation professionnelle des 24 et 25 septembre à Genève
<b>Autor:</b>	M.C.
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-255931">https://doi.org/10.5169/seals-255931</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

D'autres questions furent après discussion remises à l'étude des Conseils nationaux, entr'autres l'étude du meilleur moyen pour faciliter l'échange des professeurs des écoles publiques des divers pays, pour relever la situation économique faite à la femme mariée et rémunérer son travail de ménagère, pour sauver les enfants des contrées de l'Europe où sévit la famine, et la question difficile de la collaboration avec les autres grandes associations internationales de femmes.

A ce propos, on peut exprimer à titre personnel le vœu que le Conseil International des Femmes et l'Alliance internationale pour le Suffrage féminin puissent un jour collaborer assez étroitement pour qu'une fusion s'impose entre ces deux grands mouvements pour l'amélioration de la condition de la femme. Que l'on jette un coup d'œil sur les résolutions du Congrès de Genève, sur le programme d'action qui y a été voté, l'on y verra les mêmes questions traitées, la même demande de plus de justice à l'égard de la femme. Ces deux grandes associations ont, il est vrai, une organisation et des méthodes qui diffèrent, elles ont aussi de par leur histoire et les personnes qui les dirigent des mentalités un peu différentes. Mais malgré cela, la lutte pour un état social meilleur me paraît suffisamment difficile pour qu'il soit nécessaire de rallier autour du même drapeau toutes les forces féminines.

Si les travaux furent très intéressants et les débats présidés avec autant d'ordre que d'amabilité, de sorte qu'il fut possible d'épuiser, chose rare, le programme que l'on s'était proposé, les meetings publics du soir n'eurent pas le succès désiré. Il ne faut pas oublier que si l'on présentait devant le public norvégien des rapports très bien faits sur des sujets pouvant l'intéresser, ils n'étaient pas donnés dans sa langue maternelle, et je doute fort que les meetings suffragistes du Congrès de Genève aient suscité autant d'enthousiasme si aucune oratrice ne s'était exprimée en français.

A côté du travail, une large place fut faite aux réceptions et aux visites par petits groupes, soit d'un musée, soit d'une œuvre sociale. L'accueil des dames norvégiennes fut très aimable et cordial. Il y eut quelques réceptions charmantes et très simples, comme celle au Palais royal, où le roi Hackon et la reine Maud, les plus démocratiques des souverains, servaient eux-mêmes le thé à leurs invités. Qu'il me soit permis de regretter qu'à d'autres soirées quelques « toilettes exagérées » soient apparues. Dans une de ses séances, le Conseil avait exprimé sa « désapprobation des exagérations regrettables en matière de toilette et de danse... ». Malheureusement ceux qui estiment que la femme manque de logique, eurent raison dans ce cas-là.

Christania comme ville n'a rien de très particulier, mais les environs ont beaucoup de charme, d'immenses étendues de forêts parsemées de petits lacs où se mirent les sapins. Nos hôtes nous y emmenèrent quelquefois, soit sur une colline d'où la vue embrasse la ville et le fjord, soit dans l'intimité d'une de ces ravissantes maisons norvégiennes perdues dans les bois. On se sent tout de suite à l'aise devant ces grandes cheminées d'angle qui font saillie dans la pièce, autour desquelles on peut se grouper nombreux.

On quitte ce pays à regret, avec l'espoir d'y revenir et d'aller plus loin, plus au nord, dans les montagnes.

\* \* \*

Quelle est l'importance d'un tel congrès ? se demandera-t-on. Le Conseil International représente avant tout une idée. Les résultats pratiques de ces rencontres se font surtout sentir dans les Conseils nationaux, qui reçoivent une impulsion nou-

velle. Des femmes de tous les pays ont l'occasion d'échanger ainsi leurs expériences, de se mieux connaître et comprendre, et rentrent chez elles ayant souvent puisé de la force dans les relations personnelles avec celles qui luttent pour le même idéal. Evidemment, telle femme d'un pays où la misère est grande s'en va découragée, parce qu'elle attendait une action plus directe apportant un soulagement efficace aux douleurs nées de la guerre. Y a-t-il un mouvement ayant la puissance d'enrayer immédiatement cette marée montante du désordre et de la souffrance ! Mais celles de ces femmes, dont l'expression triste et parfois amère fait mal à voir, gardent quand même au fond de leurs cœurs le « grand espoir du lendemain », comme disent les paroles du chant que le Conseil International a adopté. Ces paroles disent aussi : « le but est loin, mais il est beau. »

Lointain, certes, le jour où toutes les femmes sentiront leurs responsabilités devant l'heure présente et s'uniront pour la grande croisade, mais, beau, un but qui comprend deux grands idéals : entr'aide féminine et fraternité internationale, — de ceux dont notre pauvre humanité a grand besoin.

Valérie DE MORSIER.

## Le Cours d'orientation professionnelle des 24 et 25 septembre à Genève

Nombreux sont ceux qui assistèrent au 3<sup>e</sup> cours d'orientation professionnelle. Professionnels, maîtres de métiers, directeurs des bureaux de placement, conseillers d'apprentissage, professeurs et instituteurs — en grand nombre cette fois — plus de 204 participants étaient accourus des divers cantons suisses, désireux d'assurer un meilleur avenir aux enfants du pays.

Deux grandes questions étaient à l'ordre du jour : 1<sup>o</sup> *L'enseignement professionnel* : préapprentissage et apprentissage. 2<sup>o</sup> *l'orientation professionnelle* sous ses deux aspects : la recherche des aptitudes de l'apprenti, d'une part — le placement d'autre part.

1. *Enseignement professionnel*. Nous prenons ici l'enfant dès son plus jeune âge : la préparation au travail du métier peut commencer dès son entrée à l'école primaire. M. Savary, chef du service de l'enseignement primaire à Lausanne, expose le chemin à suivre. Tout métier exige une certaine somme de connaissances générales, un esprit d'observation, d'attention, d'ordre au travail ; il exige une bonne santé : l'école s'efforce actuellement de donner tout cela au petit élève — le métier demande une habileté manuelle : ici l'école a peu de choses à offrir, elle devra introduire dans son programme « le principe du travail » (*Arbeitsprinzip*) et développer les travaux manuels. Dans les deux dernières années, l'élève sera dirigé plus nettement encore du côté professionnel : des ateliers seront créés pour l'instruire, en tenant compte du milieu où se recrutent les élèves. M. Savary propose d'instituer à l'école une sorte de « préapprentissage », et M. Jaccard, inspecteur des apprentissages du canton de Neuchâtel, fait la même proposition. Il évoque les ateliers-écoles d'Allemagne, de France, de Belgique.

— Deux conceptions opposées sont actuellement à la base du préapprentissage : dans certaines écoles, le travail est spécialisé, dans d'autres, on s'efforce au contraire de placer entre les mains de l'enfant tous les métiers possibles. Ces ateliers-écoles (qui ne peuvent en aucune manière remplacer l'apprentissage) ont eu d'excellents résultats au point de vue de la pro-

fession. M. de Madaï fait un vigoureux appel aux instituteurs afin qu'ils acquièrent une meilleure « formation sociale » et deviennent aptes à conseiller et instruire les écoliers — sinon à donner des indications utiles à l'orienteur.

Passant ensuite à l'apprentissage même, M. Eggemann nous donne un résumé des lois actuellement en vigueur dans les divers cantons romands. Ces lois établissent des contrats et des programmes d'apprentissage, obligations des employeurs et employés, examens, etc. Mais ce n'est pas assez que de protéger l'apprentissage actuel : il faut le rendre obligatoire, dit M. Dusseiller, conseiller d'Etat à Genève. L'Etat a décrété l'instruction primaire obligatoire, pourquoi abandonner l'enfant au moment critique de sa vie, et le laisser en péril de devenir un sans-travail ? la misère guette celui qui est privé de métier. L'Etat songe bien à y pourvoir par des assurances-chômage et vieillesse : ne vaudrait-il pas mieux prévenir le mal ? l'apprentissage serait rendu obligatoire pour tous, qu'il se fasse à l'atelier ou à l'école. Les étudiants seront alors considérés comme des « ouvriers de la pensée » (le mot est bien du temps !), les paysans, fils de fermiers, comme des apprentis de leur père..., seuls les enfants anormaux ou malades feront exception à la loi. Les patrons seraient priés de former des apprentis en proportion du nombre d'ouvriers qu'ils emploient. La question financière des plus graves serait également solutionnée par l'Etat, qui aiderait au paiement d'un modeste salaire aux apprentis.

M. Dusseiller faisait allusion à l'apprentissage fait à l'école, comme à l'atelier : ces deux formes d'enseignement nous ont été présentées en détail, par M. M. Dufour, directeur de l'Ecole des Arts et Métiers, et de Planta, ingénieur, dans de captivantes causeries faites à l'Ecole des Arts et Métiers. L'évolution de l'industrie a transformé les conditions de l'apprentissage : l'enfant, autrefois nourri et logé par son patron, pouvait apprendre de lui-même les parties du métier. C'était le travail en famille. Aujourd'hui, l'usine demande des ouvriers spécialisés : l'apprenti est fixé à une partie de travail, il dépend du contremaître et du premier ouvrier, souvent préoccupés du rendement de leur travail plus que de la formation professionnelle. C'est pour parer aux dangers de la spécialisation et d'un apprentissage défectueux que furent créées ces écoles. On leur a reproché de manquer d'enseignement pratique ou de suivre des méthodes de travail routinières : l'Ecole des Arts et Métiers à Genève se tient au courant des méthodes actuelles, et donne à l'enseignement pratique une grande place. Nous ne pouvons entrer ici dans le détail de l'organisation scolaire, mais deux points nous paraissent intéressants à relever : les grands efforts accomplis pour lier l'enseignement théorique à la pratique, puis le regroupement des élèves selon leur degré de capacités, ce qui donne à chaque classe une homogénéité bien favorable au travail.

L'apprentissage à l'atelier se poursuit cependant pour les travaux demandant peu d'instruction, mais une grande habileté manuelle — comme aussi pour les métiers exigeant des installations trop coûteuses à l'Ecole. A Genève, l'usine Piccard et Pictet (de même que la grande usine Sulzer, en Suisse) qui instruit 104 apprentis à des ateliers spécialement consacrés aux mécaniciens — l'apprentissage manuel y est complété par des cours professionnels théoriques et de culture générale.

S'il était bien juste que l'enseignement de l'industrie eût une place toute spéciale à Genève, les organisateurs des cours n'ont cependant pas oublié l'apprentissage agricole, si important pour d'autres cantons : M. Ancken, ingénieur agronome, nous a exposé avec gravité les différents aspects de la profession. Sans doute aussi est-ce pour faire une place au « commerce » que

l'on a demandé à M. Boller un grand mémoire sur la profession de « sténo-dactylographe ». La profession étant bien connue et même encombrée, nous n'entrerons pas ici dans le détail de ce travail savant.

2. *L'orientation professionnelle.* — Les conditions de l'apprentissage seraient-elles améliorées, un problème grave, délicat et impérieux, sollicite encore toute notre attention : comment aider l'enfant à choisir sa profession ? C'est le but du « conseiller de vocation » et de tout bureau d'orientation vraiment digne de ce nom : comment s'y prendront-ils ? La tâche est délicate et complexe. Il s'agit, dit M. Fontègne, directeur du Bureau d'orientation de Strasbourg, d'acquérir deux connaissances : celle des métiers et celle de l'enfant. L'orienteur devra connaître les divers métiers non seulement au point de vue des conditions économiques du travail, mais à celui des aptitudes professionnelles. Il essaiera de déterminer les aptitudes spéciales requises pour tel ou tel métier ; puis il pourra grouper celles qui sont communes à un certain nombre de professions. L'étude de l'enfant doit se poursuivre d'une manière continue au cours de son développement ; les observations des parents et du maître d'école (relevées de son livret scolaire), l'opinion du médecin seront de toute utilité. Puis l'examen psychologique de l'enfant s'impose. Il s'agit ici de répondre à deux questions : 1<sup>o</sup> l'enfant est-il apte au métier qu'il se propose ? 2<sup>o</sup> Serait-il plus capable dans une autre voie ? M. Pierre Bovet décrit alors quelques-uns des moyens en usage à l'Institut Rousseau pour la détermination des aptitudes. Ils comportent des recherches générales : épreuves d'intelligence, d'informations, de vocabulaires, examens de mémoire et d'attention, puis de connaissances scolaires ; puis des recherches spéciales, portant sur les aptitudes des mécaniciens et celles des couturières.

Supposons notre enfant orienté ; il s'agit maintenant de lui trouver une place. Les secrétaires de l'Office cantonal d'apprentissage à Saint-Gall, M. Tanner et M<sup>me</sup> Eugster, nous décrivent l'activité et l'organisation d'un bureau de placement, le bureau de Saint-Gall, subventionné par l'Etat d'une part, par les associations ouvrières d'autre part. Son activité s'étend à tout le canton et nécessite le travail constant d'un homme et d'une femme. M<sup>me</sup> Eugster estime, en effet, qu'une femme seule pourrait difficilement — et pas plus que l'homme seul du reste — se charger de la tâche entière. A la campagne, une personne pourrait suffire : il faudrait même créer des postes de district. — Le bureau de St-Gall s'est d'abord efforcé de concentrer toutes les activités relatives à l'apprentissage : il est entré en relation avec l'école primaire et professionnelle, les associations patronales et ouvrières, les institutions de bienfaisance, etc. Il s'est procuré une liste des patrons s'occupant d'apprentis, et s'est informé des traitements et de l'enseignement reçu. Il oriente, place et surveille les apprentis, s'efforçant de concilier les désirs des parents avec le bien de l'enfant. La connaissance du milieu social, soit à la maison, soit à l'atelier, lui paraît de toute importance pour le placement. — Au point de vue de la femme, M<sup>me</sup> Eugster estime que le placement ne doit pas se borner à l'apprentie, mais être utile à toute femme dans la nécessité de gagner sa vie. Une étude constante des professions nouvelles ouvertes à la femme est nécessaire. Des cours complémentaires post-scolaires seraient désirables pour éléver le degré de culture générale des jeunes filles. La nécessité d'une collaboration étroite entre l'école d'une part, le bureau de placement cantonal et les sociétés d'apprentissage, est également confirmée par M<sup>me</sup> Lucy Schmidt, secrétaire du Bureau de Neuchâtel. — A Strasbourg, dit M. Fontègne, les maîtres et maîtresses envoient au bureau

d'orientation une liste des désirs de leurs élèves (relatifs à la profession) qui vont quitter l'école. D'autre part, les patrons leur communiquent la liste des places vacantes: la demande et l'offre de travail confrontées il s'agit d'encourager les métiers délaissés au profit des professions encombrées. — Nous avons parlé d'institutions officielles: M<sup>e</sup> Guibert, secrétaire de l'Office central des apprentissages de Genève, institution privée, créé sur l'initiative de l'Union des Femmes en 1918, démontre l'utilité de cet Office, son caractère privé donnant aux consultations un privilège d'intimité, qui favorise la confiance: il peut ainsi s'occuper de ce qui échappe à l'orientation officielle.

Si nous avons séparé ici pour plus de clarté « l'orientation » professionnelle du « placement » du futur apprenti, nous voudrions terminer en insistant sur le fait qu'une étroite collaboration doit exister entre ces deux parties. Quelques exemples d'orientation donnés par M<sup>e</sup> Chavannes ont prouvé que le conseil sera sans valeur si le placement n'est pas attentif et vice-versa. Pour la science même de l'orientation, il est de toute importance de suivre l'apprenti pendant plusieurs années.

M. C.

## VARIÉTÉ

### L'Impératrice Eugénie fut-elle féministe ?

*N. D. L. R.* — Ce n'est pas sous cet aspect-là que se présente d'habitude la longue carrière de la souveraine morte à Madrid cet été, et dont le nom évoque surtout des souvenirs de fêtes brillantes, d'intrigues frivoles et de favoritisme clérical. Les historiens ont établi que l'impératrice Eugénie fut responsable de l'esprit chauvin, conquérant et effroyablement aveugle aux réalités, qui, prédominant dans la France officielle d'avant 1870, allait conduire le pays au désastre. Ne disait-elle pas, parlant de la guerre, que l'on souhaitait dans les milieux bonapartistes pour rétablir le prestige bien ébranlé de la dynastie: « C'est ma guerre... »? Parole incroyable dans la bouche d'une femme et d'une mère! — Il n'en est que d'autant plus intéressant de rapporter ici les détails suivants, qui nous font voir l'impératrice sous un jour tout différent (comme d'ailleurs les articles de M. Aug. Filon en cours de publication dans la *Revue de Paris*) et qui complètent la physionomie complexe de tout être humain — détails que nous empruntons à un article de la princesse Radziwill dans *The Woman Citizen* de New-York.

L'impératrice peut être considérée comme une des pionnières du mouvement pour l'émancipation de la femme, non seulement en France, mais encore en Europe. Depuis les jours de sa petite enfance, elle s'était en effet révoltée contre l'infériorité dans laquelle son sexe était maintenu quant à l'indépendance de ses mouvements; ceci surtout en Espagne où les femmes d'alors étaient à peine instruites et tenues strictement à l'écart de toute vie publique. L'impératrice toutefois eut le bonheur d'avoir une mère qui avait été élevée en France et en Angleterre, et qui, faisant voyager ses filles, prit à son tour grand soin de leur instruction. La comtesse de Montijo avait subi à ce point de vue l'influence de Mérimée, et c'est sur son conseil qu'elle plaça Eugénie et sa sœur, la future duchesse d'Albe, au couvent du Sacré-Cœur à Paris, considéré comme le meilleur établissement de l'époque pour l'éducation des jeunes filles. Toutes deux y apprirent parfaitement le français, l'anglais et l'italien, en plus de leur langue maternelle, et quand elles eurent achevé leurs études au couvent, Mérimée lui-même leur donna à toutes deux des leçons d'histoire et de littérature.

C'est sans doute cette éducation étrangère, qui contribua à donner à la future impératrice une réputation d'excentricité à Madrid. Excentrique, elle ne l'était nullement, mais elle aimait à discuter avec des hommes intelligents toutes les questions du jour, et ce fait seul constituait une anomalie dans cette Espagne rétrograde. Et cette réputation qu'on lui faisait si injustement contribua certainement à alimenter dans l'esprit d'Eugénie la rébellion contre les difficultés qui barrent perpétuellement le passage aux femmes, qu'il s'agisse pour elles d'exprimer leurs propres idées, ou de défendre leurs droits. Elle était spécialement blessée de ce que, en Espagne, où une femme pouvait hériter du trône, les droits civils étaient refusés à toute femme qui n'était pas reine! C'est à ce sujet qu'elle écrivit à un de ses amis, qui occupait alors le poste d'ambassadeur étranger à la Cour de Madrid, la lettre suivante, qui est significative:

« Je ne peux pas comprendre comment, dans un siècle éclairé comme celui où nous vivons, personne n'a assez de courage pour se lever et proclamer que les femmes doivent avoir le droit de disposer de leur propre fortune, au lieu d'être tenues en tutelle sous la surveillance d'un mari, qui souvent ne fait qu'annexer la fortune de sa femme à la sienne pour son seul bénéfice à lui. Les femmes ont une âme tout comme l'homme, et sont plus honnêtes de nature. Leur infériorité actuelle provient plutôt d'une mauvaise éducation que d'une mauvaise disposition, et si elles étaient élevées comme les hommes, elles se montreraient, sinon leurs supérieures, en tout cas leurs égales. Nous ne sommes pas des Turcs, et nous devrions nous employer, par respect pour le sexe de nos mères, à combattre pour les droits des femmes. »

Paroles audacieuses, et plus qu'audacieuses, quand on songe qu'elles tombent de la plume d'une jeune fille de vingt ans, et dans cet an de grâce 1846, où le simple mot de « suffragette » aurait été suffisant pour faire prendre une crise d'hystérie au monde entier!

Lorsque Eugénie devint Impératrice des Français, sa première pensée fut pour l'amélioration de la condition de la femme dans le pays où elle était appelée à régner. La France lui doit beaucoup d'encouragements à ce point de vue, et toutes les institutions charitables dont elle fut aménée à s'occuper au début de son règne portent l'empreinte de ses efforts dans cette direction. Mais ce à quoi elle travailla spécialement fut à éliminer du Code Napoléon les nombreuses restrictions relatives au droit de la femme à disposer de sa fortune sans la permission ou l'approbation de son mari. Durant des années, elle essaya d'amener l'empereur à faire un pas dans cette direction: en vain. Napoléon se bornait à sourire quand sa femme abordait ce sujet. Enfin, une occasion se trouva pour elle d'agir dans ce sens, quand elle fut nommée régente pendant la guerre d'Italie en 1859. L'Empereur était absent, et une certaine opposition s'étant manifestée contre la guerre, l'impératrice déclara qu'il serait facile de ramener à la dynastie la faveur populaire si l'on parvenait à gagner les femmes. Et aussitôt, elle fit préparer un projet de loi supprimant le contrôle du mari sur la fortune de la femme mariée, et annonça qu'elle le déposerait elle-même au Corps Législatif. Mais juste à ce moment lui arriva un télégramme de l'empereur, lui interdisant toute démarche dans cette direction. Napoléon avait en effet été informé des projets de sa femme, par le général Fleury, qui lui avait persuadé d'intervenir dans cette affaire, sous le prétexte qu'il était impossible de toucher à l'œuvre de son oncle — ce Code où Napoléon I<sup>r</sup> a élevé tant de barrières entre les femmes et la liberté! L'empereur se laissa d'autant plus facilement convaincre qu'il n'avait jamais approuvé ni admis les idées de sa femme sur la nécessité de reconnaître à